

## AVENANT N°12

### à la convention constitutive du Fonds Local d'Aide aux jeunes en difficulté

\* \* \*

Vu la convention en date du 04 Septembre 2009, constituant le Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficulté de la Mission Locale TECHNOWEST,

Il est convenu et arrêté entre les parties ce qui suit :

#### **ARTICLE 1:**

En application de l'article 4 de la convention sus visée, l'abondement financier du Fonds Local d'Aide aux Jeune Mission Locale TECHNOWEST au titre de l'exercice 2020 s'élève à : **3 128,40 €**.

#### **ARTICLE 2 :**

Chaque année, la Mission Locale TECHNOWEST effectuer l'appel de fonds au mois de Novembre.  
La commune versera la somme de **3 128,40 €** en une seule fois au gestionnaire du Fonds Local au compte de :

Mission Locale TECHNOWEST  
**Crédit Mutuel Mérignac cpte n° 06190595141**

Fait à Mérignac le 27 novembre 2019

**Patrick BOBET**  
Maire du BOUSCAT

**Jean Marc GUILLEMBET**  
Président  
de la Mission Locale Technowest